



GroupeValophis

Formation

Filière technique PMR





Intervenants

- **DTP**
Yvon Zamora, Adjoint au Directeur

- **DPRIC**
Marie Dumas, Chef de projet habitat spécifique

- **DPRIC**
Matthieu Vendomèle, Chargé de développement social urbain



Programme de la journée



Politique PMR

- Les 3 axes d'intervention

Grands principes

- Critères de recevabilités
- Conditions de financement
- Travaux éligibles et autorisés
- Ergothérapeutes
- Traçabilité

Impact de la réorganisation

- Rôle et responsabilité de chacun dans les procédures PMR en diffus et en réhabilitation

Points clés de la procédure PMR

- Etude et montage des dossiers
- Préparation des travaux
- Phase des travaux
- Réception et codification

Conditions techniques, administratives et financières

- Dossier technique
- Dossier financier
- Dégrevement

MATIN

APRES-MIDI



Contexte

- **Nos locataires vieillissent !**
- Notre parc est *peu accessible* et nos logements *peu adaptés*
- Les contraintes réglementaires se renforcent

En France, 80% des personnes dites dépendantes restent à leur domicile jusqu'aux dernières semaines de leur vie. Ces personnes âgées ont des attentes particulières en matière de service comme de travaux.

=> objectif : permettre le maintien à domicile dans des conditions satisfaisantes



Qui sont les « PMR » ?

Quels sont les grands axes de la politique mise en œuvre par Valophis en direction des PMR ?

Adaptation de logements



Codifications

Accessibilité

Prog. 2711 Tranche 2 Ensemble 2 Adresse 2 Etage 0 Module 27110061 Valophis Habitat

Renseignements Divers

| code | libellé | valeur |
|-------|--|--------------|
| AH | ADAPTÉ HANDICAPÉ PHYSIQUE | PMR-08042013 |
| LGRDC | LOGEMENT EN RDC OU RDJ ACCES PLAIN PIED | |
| 04EQS | DOUCHE DE PLAIN PIED (AVEC SIPHON DE SOL) | |
| 07EQS | SIÈGE DE DOUCHE | |
| 08EQS | ROBINETS AVEC MITIGEUR OU THERMOSTATIQUES | |
| 09EQS | BARRES D'APPUI DANS SALLE DE BAIN | |
| 10EQS | LAVABO SANS PIED AVEC SIPHON DÉPORTÉ | |
| 11EQS | REVÊTEMENT DE SOL ANTIDÉRAPANT | |
| 12EQS | PORTE DE SDB OUVRANT SUR L'EXTÉRIEUR OU COUL | |
| 13EQW | WC SURÉLEVÉ | |
| 14EQW | BARRES D'APPUI DANS WC | |
| 15EQW | PORTE DE WC OUVRANT SUR L'EXTÉRIEUR OU COULI | |
| 16EQD | CUISINE SANS PLACARD SOUS L'ÉVIER ET LE PLAN C | |
| 17EQD | PRISES ÉLECTRIQUES EN HAUTEUR | |
| 18EQD | VOLETS ROULANTS MOTORISÉS EXTÉRIEURS | |
| 20EQD | POIGNÉES DE PORTE ERGONOMIQUES | |
| 21EQD | CLOISONS MODIFIÉES PERMETTANT LA CIRCULATION | |
| 22EQD | PORTE D'ENTRÉE AVEC DOUBLE JUDAS | |

Ok Annuler

Prog. 2711 Tranche 2 Ensemble 2 Adresse 2

Renseignements Divers

| code | libellé | valeur |
|-------|--|-------------------|
| ACC2R | ACCESSIBILITÉ FAUTEUIL EN RDC | PMR LE 08042013 |
| LGTTX | LOGEMENT AYANT FAIT L'OBJET DE TX LOURDS D'AC | 61 ET 2061 |
| 01TCF | TRANSPORTS EN COMMUN FACILEMENT ACCESSIBLE | |
| 02CSP | COMMERCES ET SERVICES DE PROXIMITÉ (<500M) | |
| 03SPU | SERVICES PUBLICS (MAIRIE, POSTE....) (<1KM) | |
| 04GAR | PRÉSENCE GARDIEN SUR LE GROUPE | |
| 05LOG | ESPACE ACCUEIL CLIENTÈLE ACCESSIBLE | |
| 06ANT | ANTENNE DU GROUPE VALOPHIS A PROXIMITÉ (<1KM) | |
| 07PEN | PENTE DE L'ACCÈS AU GROUPE | MODERÉE |
| 09STV | EXISTENCE DE PLACES DE STATIONNEMENT HANDICAPÉ | |
| 11NBS | NBRE DE PLACES DE STATIONNEMENT HANDICAPÉES | 1 PARKING MOLIERE |
| 13BGR | BILAN ACCÈS AU GROUPE | ACCÈS FACILE |
| 14AHP | ACCÈS AU HALL DE PLAIN PIED | QUE LE LOGT 61 |
| 15AHM | ACCÈS AU HALL AVEC MARCHES EXTÉRIEURES | |
| 16NMH | NOMBRE DE MARCHES POUR ACCÉDER AU HALL | 2 |
| 17RAM | PRÉSENCE D'UNE RAMPE D'ACCÈS AU HALL | |
| 19LPO | LARGEUR DE LA PORTE DU HALL SUPÉRIEURE À 90 C | |
| 20HPO | HAUTEUR DU CONTRÔLE D'ACCÈS DU HALL INFÉRIEUR | |

Ok Annuler

Adaptation

Service Petits travaux



Ateliers d'équilibre

GYM' AUTONOMIE

Vous avez 65 ans ou plus ?
Cette activité est faite pour vous !



Des exercices variés,
ludiques et adaptés
à chacun...

...pour préserver son autonomie.

Découverte et inscription
le 4 février à 15h00
à la Maison pour Tous





Axes d'intervention de la politique PMR

1 - Adapter le patrimoine

pour permettre le maintien à domicile

2 - Recenser et codifier le patrimoine

pour favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande

3 - Adapter la gestion et le service

pour tenir compte des caractéristiques des personnes âgées et des personnes handicapées



Où allez-vous chercher l'information sur la politique PMR ?



Site sharepoint PMR

Outil d'information et de collaboration

Le site est organisé en 4 onglets...

- Démarche PMR en réhabilitation / résidentialisation
- Démarche PMR en diffus
- Recensement et codification des niveaux d'accessibilité et d'adaptation
- Gestion et services adaptés

...et permet d'accéder à

- **Tous les éléments relatifs à la politique du Groupe Valophis** à destination des personnes âgées et handicapées : présentations de la politique PMR, comptes-rendus des comités de suivi PMR, procédure PMR ISO, documents modèles, guides d'intervention,...
- **Des espaces de collaboration pour vos projets** : dans chaque onglet du site, une rubrique "Actions par territoire" permet à chaque collaborateur d'un projet d'ajouter et/ou de modifier des documents partagés.



Accueil - Démarche PMR

Actions du site - Parcourir Page

VENDOMELE Matthieu Revenir au Portail Général

Démarche PMR

J'aime ça Balises & Notes

Démarche PMR Démarche PMR en réhab/résid Démarche PMR en Diffus Recensement et codification ACCESS/ADAPT Gestion et Services adaptés Rechercher sur ce site...

Sommaire Documents de présentation Agenda Corbeille

Les actualités

| Type | Nom | Modifié | Modifié par |
|------|---|------------------|--------------------|
| | Poids des PAPH par commune et par groupe_14092012 | 24/10/2013 12:02 | VENDOMELE Matthieu |

[Ajouter un document](#)

Démarche PMR

Depuis plusieurs années, le Groupe Valophis a mis en place une politique d'offre et de service adaptés pour favoriser l'accès et le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées. Cette politique, inscrite dans le projet d'entreprise dans le cadre du volet innovation sociale, s'articule autour de 3 axes :

- 1) Adapter les logements et le cadre de vie pour favoriser le maintien à domicile ;
- 2) Connaître le niveau d'accessibilité et d'adaptation du patrimoine pour favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande ;
- 3) Adapter la gestion et les services pour accompagner les publics fragiles et lutter contre l'isolement.

Le comité de suivi PMR, qui réunit les directions concernées, est l'instance chargée du pilotage et de la coordination de cette politique.

Le site est organisé en 4 onglets :

1. [Démarche PMR en réhabilitation / Résidentialisation](#)
2. [Démarche PMR en diffus](#)
3. [Recensement et codification des niveaux d'accessibilité et d'adaptation](#)
4. [Gestion et services adaptés](#)

Dans chaque onglet, vous trouverez un lien vers "Actions par territoire" qui regroupe les documents liés aux actions menées par les Agences.

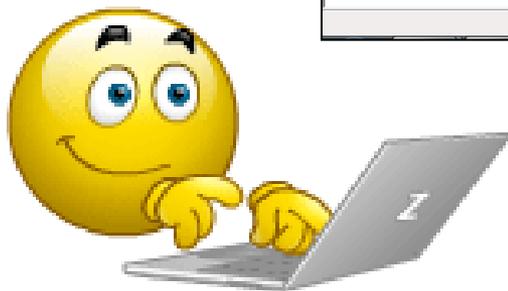
Composant WebPart multimédia

Pour toute question merci de contacter :

| Nom | Prénom | Adresse de messagerie |
|------------------|----------|--|
| DUMAS | Marie | Marie.DUMAS@groupevalophis.fr |
| CORTOT-DESCHAMPS | Adeline | adeline.cortot-deschamps@groupevalophis.fr |
| VENDOMELE | Matthieu | matthieu.vendomele@groupevalophis.fr |

[Ajouter un nouvel élément](#)

Intranet local | Mode protégé : désactivé 100%





Comment les demandes d'adaptation se font-elle connaitre?



Adaptation du patrimoine

Conditions d'intervention

- ***Dans le cadre des réhabilitations***

Démarche volontariste de repérage des besoins avec un objectif de 5% de logements traités à minima

- ***Dans le diffus***

Réponse aux demandes « spontanées »

=> *Dans les 2 cas, un cadre commun d'intervention : critères de recevabilité, modalités de financement, recours systématique à un ergothérapeute, prescriptions techniques,...*



Concernant l'adaptation du patrimoine, connaissez-vous les critères de recevabilité ?

Faites-vous la différence entre les critères PA et les critères PH ?



Adaptation du patrimoine

Conditions d'intervention

Les critères de recevabilité internes

■ ***Dans le cas des personnes âgées :***

- logement T1, T2 ou T3 ;
- logement situé au RdC ou 1^{er} étage si pas d'ascenseur ; quel que soit l'étage si appartement desservi par un ascenseur

Plaque

■ ***Dans le cas des personnes handicapées :***

Pas de critère de recevabilité à priori lié à la typologie ou à la localisation du logement ; mais analyse de la recevabilité en tenant compte :

- du niveau d'accessibilité et d'adaptabilité du logement, en fonction du handicap concerné ;
- Du nombre de personnes occupant le logement



Documents visuels - Tous les documents

Actions du site | Parcourir | Outils de bibliothèque | Documents | Bibliothèque

VENDOMELE Matthieu | Revenir au Portail Général

Démarche PMR en Diffus > Documents visuels > Tous les documents >

J'aime ça | Balises & Notes

Démarche PMR | Démarche PMR en réhab/résid | **Démarche PMR en Diffus** | Recensement et codification ACCESS/ADAPT | Gestion et Services adaptés | Rechercher sur ce site...

| Type | Nom | Modifié | Modifié par |
|------|-----------|------------------|--------------------|
| | Flyer PMR | 26/06/2013 11:26 | VENDOMELE Matthieu |

[Ajouter un document](#)

Sommaire | Comité de suivi PMR | Documents de référence | Modèles | Actions par territoire | **Documents visuels**

Intranet local | Mode protégé : désactivé | 100%

LOGEMENTS ADAPTÉS

Personnes âgées et handicapées
Comment favoriser le maintien à domicile ?

Groupe Valophis
www.groupevalophis.fr

ADAPTATION DE LOGEMENT
Quels sont les travaux que nous pouvons réaliser ?

Pour répondre aux besoins des personnes âgées, le Groupe Valophis favorise la réalisation de travaux pouvant améliorer les conditions de vie des personnes âgées et leur permettre de rester le plus longtemps possible dans leur logement.

Les principales demandes susceptibles d'être prises en compte portent sur :

- Le remplacement de la baignoire par une douche et dans les parties communes
- La pose de barres d'appui à l'intérieur du logement
- L'installation de WC surélevés
- La pose de prises électriques en hauteur

Toutes les demandes sont-elles acceptées ?

Non, il y a des règles de recevabilité des demandes. Le Groupe Valophis réalise et prend en charge financièrement les demandes sous certaines conditions cumulatives :

- Le logement doit être un T1, T2 et T3, pour faire l'objet d'une adaptation.
- Le logement doit être situé au rez-de-chaussée ou au 1er étage lorsqu'il n'y a pas d'ascenseur, quelque soit l'étage s'il est desservi de plain pied par un ascenseur.
- Le logement doit être situé dans une résidence où le Groupe Valophis peut financer les travaux.

Pour en savoir plus :
Adressez-vous à votre Antenne
ou contactez le CLIC ou le CCASS qui proposent d'autres dispositifs



Comment Valophis finance les travaux d'adaptation ?



Adaptation du patrimoine

Conditions d'intervention

Les conditions de prise en charge financière des travaux par Valophis

Le logement doit être situé sur une résidence où Valophis paie de la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties), afin d'être éligible au dégrèvement

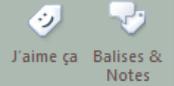
Exceptions:

(1) Dans le cadre des réhabilitations : 5% des logements sont adaptés même sur les sites non éligibles au dégrèvement TFPB (Financement des travaux pris sur le budget d'investissement de l'opération)

*(2) Groupes neufs : 5% de logements adaptés
+ possibilité de prise en charge financière de travaux par DCL/Expansiel pendant 1 an (jusqu'à clôture de l'opération)*



Démarche PMR en Diffus



- Sommaire
- Comité de suivi PMR
- Documents de référence
- Modèles
- Actions par territoire
- Documents visuels
- Corbeille

Démarche PMR en diffus

Suivi de la démarche d'adaptation des logements aux personnes à mobilité réduite, personnes âgées et handicapées en diffus.

Par adaptation en « diffus », on entend le traitement des demandes individuelles d'adaptation émanant de locataires âgés ou handicapés, habitant des résidences non concernées par une réhabilitation ou une résidentialisation.

Ces demandes sont traitées par les agences pour l'analyse de leur recevabilité et la mise en œuvre des travaux, et par le pôle ressources de DTP pour le suivi financier.



Documents partagés

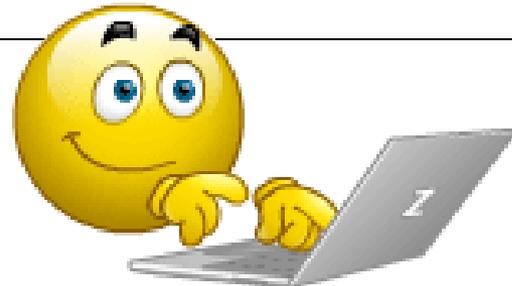
| Type | Nom | Modifié | Modifié par |
|------|---|------------------|--------------------|
| | GROUPES TFPB A ZERO Mars2012 | 26/06/2013 11:10 | VENDOMELE Matthieu |
| | SUIVI DES DEMANDES PMR DIFFUS 2013 | 27/06/2013 15:38 | VENDOMELE Matthieu |
| | Travaux PMR dans Diffus 2010 - PAR GROUPE | 26/06/2013 11:12 | VENDOMELE Matthieu |
| | Travaux PMR dans Diffus 2011 - PAR GROUPE | 26/06/2013 11:12 | VENDOMELE Matthieu |
| | Travaux PMR dans Diffus 2012 - PAR GROUPE | 26/06/2013 11:12 | VENDOMELE Matthieu |

+ Ajouter un document

Pour toute question merci de contacter :

| Nom | Prénom | Adresse de messagerie |
|------------------|----------|--|
| BARNECHE | Laëticia | Laetitia.BARNECHE@groupevalophis.fr |
| ZAMORA | Yvon | Yvon.ZAMORA@groupevalophis.fr |
| VENDOMELE | Matthieu | Matthieu.VENDOMELE@groupevalophis.fr |
| DUMAS | Marie | Marie.DUMAS@groupevalophis.fr |
| CORTOT-DESCHAMPS | Adeline | Adeline.CORTOT-DESCHAMPS@groupevalophis.fr |

+ Ajouter un nouvel élément





Et si le locataire -ou le logement- ne répond pas aux critères exigés ?



Adaptation du patrimoine

Conditions d'intervention

Si le locataire - ou le logement - ne répond pas aux critères exigés, plusieurs réponses possibles :

- Refus d'adapter le logement occupé, mais proposition au locataire d'étudier une mutation vers un logement mieux adapté à sa situation ;

=>Rencontre obligatoire avec le locataire

- Autorisation donnée au locataire de faire effectuer les travaux à sa charge (avec ou sans obligation de remise en état initial en cas de départ) ;

=>Travaux conformes avec nos prescriptions techniques

- Dans le cas des situations problématiques sur des sites hors TFPB, possibilité de financer ou cofinancer les travaux sur un budget spécifique de 200 000€/an géré par DTP.





Qui préconise les travaux d'adaptation à réaliser ?



Adaptation du patrimoine

Conditions d'intervention

Intervention systématique d'un ergothérapeute => une prestation globale

- Un diagnostic et des préconisations individuelles d'adaptation
 - ***Dans le cas des personnes âgées :***
 - Ergothérapeute mandaté par Valophis  Nouveau marché
ou ergothérapeute du Pact 94, financé par le Conseil Général, pour les bénéficiaires de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie)
 - ***Dans le cas des personnes handicapées :***
 - Ergothérapeute mandaté par Valophis  Nouveau marché
ou ergothérapeute mandaté par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), pour les bénéficiaires de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap)
- Un accompagnement du locataire avant, pendant et après les travaux pour une bonne utilisation des nouveaux équipements, soit **3 visites de l'ergothérapeute auprès du locataire**
- Des préconisations d'amélioration de l'accessibilité des parties communes et des espaces extérieurs dans le cadre des opérations de réhabilitation et de résidentialisation



Marchés à bon de commande ergothérapeutes - ...

Outils de bibliothèque

VENDOMELE Matthieu - Revenir au Portail Général

Démarche PMR en Diffus > Documents de référence > Marchés à bon de commande ergothérapeutes > Tous les documents >

J'aime ça Balises & Notes

Démarche PMR Démarche PMR en réhab/résid Démarche PMR en Diffus Recensement et codification ACCESS/ADAPT Gestion et Services adaptés Rechercher sur ce site...

| Type | Nom | Modifié | Modifié par |
|------|---|------------------|--------------------|
| 📁 | marché ergo Axergo | 30/08/2013 11:15 | VENDOMELE Matthieu |
| 📁 | marché ergo La Kleh | 30/08/2013 11:16 | VENDOMELE Matthieu |
| 📁 | marché ergo Pact 78 | 30/08/2013 11:16 | VENDOMELE Matthieu |
| 📁 | marché ergo Pact 94 | 30/08/2013 11:16 | VENDOMELE Matthieu |
| 📄 | CCTP nlle version | 30/08/2013 11:15 | VENDOMELE Matthieu |
| 📄 | Contenu de la mission de l'ergothérapeute C.C.T.P._accord cadre | 30/08/2013 11:15 | VENDOMELE Matthieu |

Corbeille + Ajouter un document





Et la codification ? Quand? Comment ? Pourquoi ?



Recensement et codification du patrimoine

La codification du niveau d'accessibilité et du niveau d'adaptation du parc est nécessaire :

- Une obligation par rapport à nos partenaires financiers => engagements CUS & COM
- Une obligation légale => transmission de données pour les commissions communales ou intercommunales pour l'accessibilité aux personnes handicapées
- Une volonté d'optimiser nos investissements lors des relocations



Recensement et codification du patrimoine => ACCESSIBILITE



Toute cage d'escalier sur un nouveau groupe (ou groupe racheté) et toute cage ayant fait l'objet de travaux modifiant son accessibilité doit être codifiée

Codification du niveau d'accessibilité du parc :

Classement des cages d'escalier en 5 catégories :

- **Accessibilité mauvaise PMR => ACC 0T**
- **Accessibilité canne en RDC => ACC 1R**
- **Accessibilité canne => ACC 1T**
- **Accessibilité fauteuil en RDC => ACC 2R**
- **Accessibilité fauteuil => ACC 2T**

Fiche des
critères
déterminants









Recensement et codification du patrimoine => ADAPTATION



Tout logement ayant fait l'objet d'adaptation doit être systématiquement codifié dès l'achèvement des travaux. La codification doit également être réalisée pour tous les autres logements lors des pré-visites et/ou des visites techniques

Codification du niveau d'adaptation des logements

7 possibilités 

Fiche des
critères
déterminants

| (1) Niveau d'adaptabilité | | (2) Degré d'équipement | |
|----------------------------|--------------------------|---|--------------------------|
| A - Logement Adaptable | <input type="checkbox"/> | H - Adapté pour handicap physique / fauteuil | <input type="checkbox"/> |
| | | G - Aménagé pour PMR/ PA | <input type="checkbox"/> |
| | | U - Adapté pour autre handicap (visuel, auditif, ...) | <input type="checkbox"/> |
| N - Logement Non adaptable | <input type="checkbox"/> | G - Aménagé pour PMR/ PA | <input type="checkbox"/> |
| | | U - Adapté pour autre handicap (visuel, auditif, ...) | <input type="checkbox"/> |



Repérage du niveau d'adaptation des LOGEMENTS

Fiche à renseigner par l'agence
Après réalisation des travaux d'adaptation
(en diffus, lors des réhabilitations ou des résidentialisations)

| | |
|------------------------------------|--------------------------|
| Nom du Responsable de Site : | Date :/...../..... |
| Identification du logement | |
| Code société : | Code Groupe : |
| Nom Groupe : | |
| N° du logt : | Adresse du logt : |

Logement adaptable OUI NON

Logement adaptable = logement accessible, en RdC ou en étage desservi par un ascenseur, conçu pour permettre la circulation d'un fauteuil roulant ou qui pourrait le permettre grâce à des travaux simples.

Principales mesures d'un logement adaptable pour la circulation d'un fauteuil roulant : largeur minimale de la porte d'entrée : 0,90 m ; largeur minimale du couloir : 0,90 m ; largeur minimale des portes intérieures : 0,80 m ; présence d'aires de rotation de 1,50m dans le logement (espace de manœuvre de demi tour pour un fauteuil roulant).

Type de travaux réalisés dans le logement

- pour une personne handicapée physique ou en fauteuil roulant
- ou
- pour une personne âgée ou à mobilité réduite

Précisions sur les adaptations / aménagements réalisés :

| Codes de l'axe DEX | Type d'équipement installé / d'aménagement réalisé | Cocher les cases correspondantes |
|--------------------|---|----------------------------------|
| | Aménagement Salle-de-Bain | |
| 01EGS | Bac à douche plat : hauteur finie ≤ 15 cm ; max 17 cm | |
| 02EGS | Bac à douche extra plat sans pompe : hauteur finie ≤ 4 cm | |
| 03EGS | Bac à douche extra plat avec pompe : hauteur finie ≤ 4 cm | |
| 04EGS | Douche de plain pied (avec siphon de sol) | |
| 05EGS | Parois de douche pleine hauteur | |
| 06EGS | Parois de douche mi hauteur | |
| 07EGS | Siège de douche | |
| 08EGS | Rabats avec mitigeur ou thermostatiques | |
| 09EGS | Barres d'appui dans salle de bain | |
| 10EGS | Lavabo sans pied avec siphon déporté | |
| 11EGS | Revêtement de sol antidérapant | |
| 12EGS | Porte de SAS ouvrant sur l'extérieur ou coulissante | |
| | Aménagement WC | |
| 13EQW | WC surélevé | |
| 14EQW | Barres d'appui dans WC | |
| 15EQW | Porte de WC ouvrant sur l'extérieur ou coulissante | |

DDS /MD - Grille codif LA(1) - 041209

1

| Codes de l'axe DEX | Type d'équipement installé / d'aménagement réalisé (suite) | Cocher les cases correspondantes |
|--------------------|--|----------------------------------|
| | Divers | |
| 16EQD | Cadène sans placard sous l'évier et le plan de travail | |
| 17EQD | Priser électroscopique en hauteur | |
| 18EQD | Volets roulants motorisés extérieurs | |
| 19EQD | Volets roulants motorisés ou stores intérieurs | |
| 20EQD | Poignées de porte ergonomiques | |
| 21EQD | Cloisons modifiables pour permettre la circulation en fauteuil roulant | |
| 22EQD | Porte d'entrée avec double jouas | |
| 23EQD | Porte d'entrée au logement avec poignée facilement préhensible | |
| 24EQD | Système d'aïerage / présence visiteur | |
| 25EQD | Autres aménagements ; préciser (ex : boucles optiques ou sonores, parcours lumineux (lit-> WC / SAS...)) | |

Description complémentaire des adaptations ou aménagements réalisés dans le logement :

.....

EN SYNTHÈSE, VOTRE PROPOSITION DE CODIFICATION DU LOGEMENT :

| Niveau d'adaptabilité | Cocher la case correspondante | Niveau d'adaptation | Cocher la case correspondante si des travaux d'adaptation ont été réalisés |
|-----------------------|-------------------------------|---|--|
| A - Adaptable | <input type="checkbox"/> | H - Adapté pour handicap physique / fauteuil | <input type="checkbox"/> |
| | | G - Aménagé pour PMR/ PA | <input type="checkbox"/> |
| | | U - Adapté pour autre handicap (visuel, auditif, ...) | <input type="checkbox"/> |
| N - Non adaptable | <input type="checkbox"/> | G - Aménagé pour PMR/ PA | <input type="checkbox"/> |
| | | U - Adapté pour autre handicap (visuel, auditif, ...) | <input type="checkbox"/> |

DDS /MD - Grille codif LA(1) - 041209

2

Niveau d'adaptabilité

Code A : logement adaptable

Un logement adaptable (au sens réglementaire) est un logement dont la structure permet d'envisager sa transformation pour les besoins d'une personne en physique se déplaçant en fauteuil roulant, grâce à des travaux simples.
 Un logement adaptable doit être accessible, c'est-à-dire situé dans une cage à bonne accessibilité totale (2T) ou en très bonne accessibilité partielle (2P) mais bonne accessibilité totale (2T) après 2008.
 Remarque : les logements adaptables se situent principalement dans les groupements dans les groupes livrés après 2008.

Code N : logement non adaptable

Un logement non adaptable est une structure qui, sans travaux lourds (type encore dans les groupes livrés après 2008) permet pas la circulation d'une personne en fauteuil roulant.
 Remarque : les logements non adaptables sont principalement situés dans les groupements dans les groupes livrés après 2008.

Niveau d'adaptation

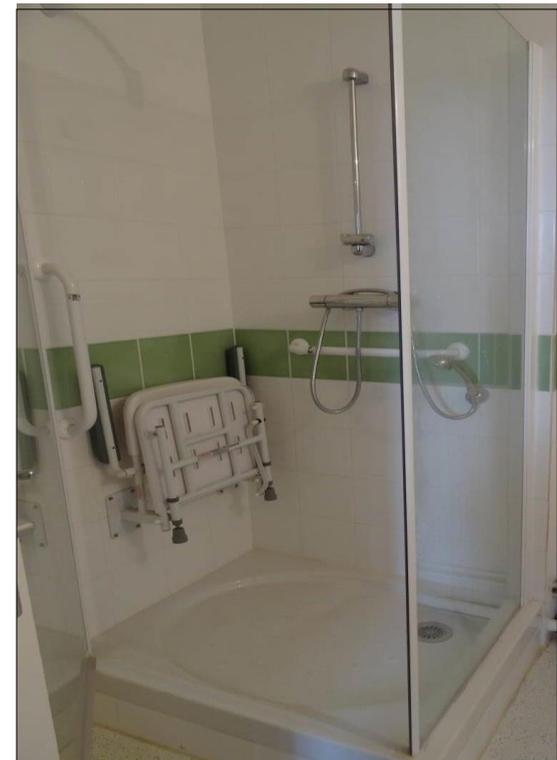
Code G : logement aménagé pour personne à mobilité réduite

Le logement a fait l'objet de travaux spécifiques pour une personne âgée ou à mobilité réduite (siège de douche, barres d'appui, WC surélevé, prises en hauteur...)
 Le logement doit être équipé au moins d'une douche < 17 cm et d'un ou plusieurs équipements spécifiques (siège de douche, barres d'appui, WC surélevé, prises en hauteur...)
 Code H : logement adapté pour handicap physique

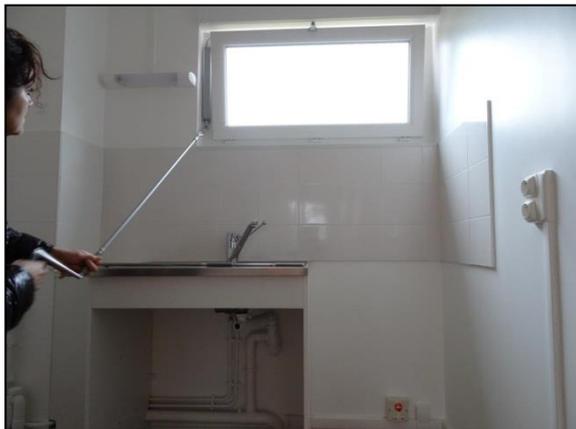
Le logement est en règle générale un logement adaptable qui a fait l'objet de travaux spécifiques pour une personne handicapée physique ou à mobilité très réduite.
 Le logement est équipé à minima d'une douche extra plate (K 4cm) ou de plain pied et d'un ou plusieurs équipements spécifiques (siège de douche, barres d'appui, WC surélevé, prises en hauteur...)
 Le logement doit être accessible, donc situé dans une cage d'escalier classée en très bonne accessibilité totale (2T), ou en très bonne accessibilité partielle (2P) s'il est situé en RDC.
 Code U : logement adapté pour autre handicap

Le logement a fait l'objet d'une adaptation spécifique pour une personne, ayant un handicap autre que moteur (visuel, auditif...)
 Il est équipé d'équipements spécifiques comme une sonnette lumineuse...











Où trouver les informations sur les codifications ?



Actions du site ▾ Parcourir Page

VENDOMELE Matthieu Revenir au Portail Général

Recensement et codification ACCESS/ADAPT Page d'accueil

J'aime ça Balises & Notes

Démarche PMR Démarche PMR en réhab/résid Démarche PMR en Diffus Recensement et codification ACCESS/ADAPT Gestion et Services adaptés Rechercher sur ce site...

Sommaire
Comité de suivi PMR
Documents de référence
Modèles
Actions par territoire
Corbeille

Recensement et codification ACCES/ADAPT

Accessibilité des cages d'escalier :

Valophis Habitat a réalisé en 2007 un recensement de l'accessibilité des bâtiments actualisé en 2010 et qui se poursuit aujourd'hui au fil de l'eau. Ce recensement permet de classer les cages d'escalier en fonction de leur niveau d'accessibilité.

Désormais les cages d'escalier sont codifiées et classées en 5 catégories :

- 2T : Très bonne accessibilité (fauteuil),
- 2R : Très bonne accessibilité (fauteuil) en RdC seulement,
- 1T : Bonne accessibilité (cane),
- 1R : Bonne accessibilité (cane), en RdC seulement,
- 0T : Mauvaise accessibilité.

! Toute cage d'escalier sur un nouveau groupe (ou groupe racheté) et toute cage ayant fait l'objet de travaux modifiant son accessibilité doit être codifiée. Les informations sont à transmettre à la DEX (service gestion locative), copie DDS.

Niveau d'adaptation des logements :

Depuis 2010, Valophis Habitat a engagé au fil de l'eau l'identification et la codification du niveau d'adaptation des logements. Ce repérage permet de classer les logements en 7 catégories :

- A : Logement adaptable,
- N : Logement non adaptable,
- AG : Adaptable et Aménagé personnes âgées,
- AH : Adaptable et Adapté handicapé physique,
- AU : Adaptable et Adapté autre handicapé,
- NG : Non adaptable mais Aménagé personnes âgées.

! Tout logement ayant fait l'objet d'adaptation doit être systématiquement codifié dès l'achèvement des travaux. La codification doit également être réalisée pour tous les autres logements lors des états des lieux et des visites techniques. Les informations sont à transmettre à la DEX (service gestion locative), copie DDS.

Documents partagés

| Type | Nom | Modifié | Modifié par |
|------|--|------------------|--------------------------|
| | liste logts codifiées 03122013 | 16/12/2013 15:50 | CORTOT-DESCHAMPS Adeline |
| | suivi cage escalier codifiés 03122013 | 16/01/2014 11:53 | VENDOMELE Matthieu |
| | Suivi cages d'escalier codifiées 04_2013 | 24/10/2013 11:38 | VENDOMELE Matthieu |
| | Suivi logts codifies 09 09 2013 | 09/09/2013 16:26 | VENDOMELE Matthieu |
| | Tableau récap réponses access communes | 26/06/2013 11:36 | VENDOMELE Matthieu |

[Ajouter un document](#)

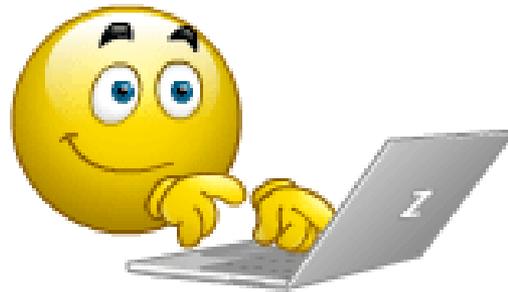


Pour toute question merci de contacter:

| Nom | Prénom | Adresse de messagerie |
|------------------|----------|--|
| Eluard | Myriam | myriam.eluard@groupevalophis.fr |
| Dumas | Marie | marie.dumas@groupevalophis.fr |
| Cortot-Deschamps | Adeline | adeline.cortot-deschamps@groupevalophis.fr |
| Vendomele | Matthieu | matthieu.vendomele@groupevalophis.fr |

[Ajouter un nouvel élément](#)

J'ai besoin de connaître les codifications



IMMOWARE
Où trouver les données relatives à l'accessibilité et à l'adaptation du patrimoine pour les personnes à mobilité réduite ?

Page 1

Actions du site ▾ Parcourir Outils de bibliothèque Documents Bibliothèque

Recensement et codification ACCESS/ADAPT ▸ Documents de référence ▸ Tous les documents ▾

J'aime ça Balises & Notes

Démarche PMR Démarche PMR en réhab/résid Démarche PMR en Diffus Recensement et codification ACCESS/ADAPT Gestion et Services adaptés Rechercher sur ce site...

| Sommaire | Type | Nom | Modifié | Modifié par |
|------------------------|------|---|------------------|--|
| Comité de suivi PMR | | critères déterminants pour codif access | 26/06/2013 11:41 | <input checked="" type="checkbox"/> VENDOMELE Matthieu |
| Documents de référence | | critères déterminants pour codif adapt | 26/06/2013 11:41 | <input checked="" type="checkbox"/> VENDOMELE Matthieu |
| Modèles | | Immoware_Données ACCESS-ADAPT | 26/06/2013 11:41 | <input checked="" type="checkbox"/> VENDOMELE Matthieu |
| Actions par territoire | | mode_d'emploi_grille_access | 16/09/2013 16:40 | <input checked="" type="checkbox"/> VENDOMELE Matthieu |
| | | Présentation codification ACCESS ADAPT | 26/06/2013 11:41 | <input checked="" type="checkbox"/> VENDOMELE Matthieu |

Corbeille [Ajouter un document](#)

J'ai besoin de connaître le détail de la codification



Recensement et codification du patrimoine => Etat au 12/2013

Accessibilité cages d'escalier

- Accessibilité mauvaise PMR (ACC 0T) = 1729
- Accessibilité canne en RDC (ACC 1R) = 293
- Accessibilité canne (ACC 1T) = 131
- Accessibilité fauteuil en RDC (ACC 2R) = 345
- Accessibilité fauteuil (ACC 2T) = 317

Adaptation logements

- Adaptable (A) = 2402
- Non adaptable (N) = 3530
- Aménagé personne âgée (AG+NG) = 224+369 = 593
- Adapté handicapé physique (AH) = 223
- Adapté autre handicap (AU+NU) = 2+3 = 5



Procédures PMR: qui fait quoi? Quel impact de la réorganisation?



Impact de la réorganisation sur la procédure en réhab/ résid

Chef d'agence : *Pilotage opérationnel des Groupes Techniques*

- . Organisation des réunions du GT, en lien avec les autres membres du GT, en fonction du planning prévisionnel de la démarche PMR
- . Rédactions des CR/RD des réunions des GT
- . Arbitrage si désaccord du GT sur les situations dérogatoires
- . Coordination, suivi et validation des missions de l'agence dans la démarche

Responsable de Site :

↳ *Opérations de réhabilitation* .

- . Visite logement-type avec le RP et l'ergo
- . Présentation à chaque locataire - avec RP et ergo - des préconisations validées
- . Codification des logements à l'achèvement des travaux

↳ *Opérations de résidentialisation : pilotage technique des travaux PMR*

- . Même rôle que dans la procédure en diffus

Agence (RS + CC) :

Identification / recensement des besoins avec gardiens ; information régulière des locataires et des Amicales ; mise à jour des tableaux de bord de suivi



Modeles - Tous les documents

Outils de bibliothèque

VENDOMELE Matthieu Revenir au Portail Général

Démarche PMR en réhab/résid > Modeles > Tous les documents

J'aime ça Balises & Notes

Démarche PMR Démarche PMR en réhab/résid Démarche PMR en Diffus Recensement et codification ACCESS/ADAPT Gestion et Services adaptés Rechercher sur ce site...

| Type | Nom | Modifié | Modifié par |
|--------|--|------------------|------------------|
| Folder | Adaptation - fiche après travaux | 26/08/2013 16:36 | LAGORCE Nhu-Dung |
| Folder | Enquête PMR | 26/08/2013 16:36 | LAGORCE Nhu-Dung |
| Folder | Fiche de validation (pour signature avt travaux) | 26/08/2013 16:37 | LAGORCE Nhu-Dung |
| Folder | Lettres types (valid demande, ergo, valid travaux) | 26/08/2013 16:37 | LAGORCE Nhu-Dung |
| Folder | Modèle tableau de bord de suivi | 26/08/2013 16:37 | LAGORCE Nhu-Dung |

+ Ajouter un document

Corbeille



Impact de la réorganisation sur la procédure en diffus

Responsable de Site :

- Informer DTP / pôle ressources de chaque demande d'adaptation (même si elle est non recevable), afin qu'elle soit enregistrée dans le tableau de suivi PMR
- Faisabilité technique des travaux et éligibilité au dégrèvement
- Demandes d'ouverture budget, validation des devis, engagement des dépenses
- Organisation des visites avec l'ergo et suivi de la réalisation des travaux
- Information régulière du locataire
- Codification du logement à l'achèvement des travaux

Chef d'agence :

- Demande d'arbitrage à la DT - avec appui DDS et DTP/pôle ressources si besoin - pour les demandes sur sites hors dégrèvement , ou complexes et hors critères de recevabilité
- Validation budgétaire si devis < à 10 000 €
- Vérification du délai d'envoi du bon de commande
- Signature du bon à payer et mise en paiement

Direction territoriale :

- Arbitrage avec le CA - et appui DDS et DTP / pôle ressources si besoin - sur les situations complexes et hors critères de recevabilité ou hors TFPB
- Validation budgétaire si devis > à 10 000 €



Documents de référence - Tous les documents

Outils de bibliothèque
Documents Bibliothèque

VENDOMELE Matthieu Revenir au Portail Général

Démarche PMR en Diffus Documents de référence Tous les documents

J'aime ça Balises & Notes

Démarche PMR Démarche PMR en réhab/résid Démarche PMR en Diffus Recensement et codification ACCESS/ADAPT Gestion et Services adaptés Rechercher sur ce site...

| Type | Nom | Modifié | Modifié par |
|----------|--|------------------|--------------------|
| Folder | Marchés à bon de commande ergothérapeutes | 30/08/2013 12:13 | VENDOMELE Matthieu |
| Document | CHARTE_Produit_2013_version_3 | 17/12/2013 09:26 | VENDOMELE Matthieu |
| Document | PRECONISATIONS TECHNIQUES POLITIQUE TECHNIQUE 2013 version 16 juillet 2013 | 30/08/2013 11:58 | VENDOMELE Matthieu |
| Document | Procédures PMR_ISO | 26/06/2013 11:14 | VENDOMELE Matthieu |

[Ajouter un document](#)

Corbeille



Points clés de la procédure PMR Diffus

Etude et montage des dossiers

Fiche RG1

Demandes d'accord à la DTP . . .

- Points particuliers des demandes non recevables
- Tableau de bord en cours d'évolution
- Boite mail dédiée



Démarche PMR en Diffus > Modèles > Tous les documents >



- Sommaire
- Comité de suivi PMR
- Documents de référence
- Modèles**
- Actions par territoire
- Documents visuels
- Corbeille

| Type | Nom | Modifié | Modifié par |
|--------|---|------------------|--------------------|
| Folder | Modèles de courriers | 26/06/2013 11:15 | VENDOMELE Matthieu |
| Word | FICHE NAVETTE ERGO RG1 Nov_2013 | 27/11/2013 15:21 | VENDOMELE Matthieu |
| Word | FICHE NAVETTE TRAVAUX RG4 Nov_2013 | 27/11/2013 15:21 | VENDOMELE Matthieu |
| Word | Modele_fiche_descriptive_logement_-_04_01_07(1) | 18/10/2011 09:47 | GIFFARD Clemence |
| Word | NOTICE COMMENTEE | 27/11/2013 15:21 | VENDOMELE Matthieu |

+ Ajouter un document

Demande de prise en charge dans le diffus pour personnes âgées ou en situation de handicap

BUDGET ERGO - RG1
OU
ENREGISTREMENT pour non recevabilité
RS/BB vers DTP

DEMANDE DE BUDGET ERGO : Oui Non

DEMANDE NON RECEVABLE POUR ENREGISTREMENT : Oui Non

Demande non recevable en accord avec le chef d'agence pour information et saisie dans le fichier de suivi

IDENTIFICATION DE LA DEMANDE

Numéro de module LOGIWIN : _____
 Numéro de groupe impératif : _____
 Nom du locataire : _____
 Adresse : _____
 Ville : _____
 N° de logement : _____
 Etage : _____
 Typologie : _____
 Ascenseur : _____

Oui Non

Nombre de personnes dans le logement : _____
 Nom du Responsable de site /Bureau (OBLIGATOIRE) : _____
 Code du Responsable de site /Bureau (OBLIGATOIRE) : R-____
 Portable du Responsable de site/Bureau : _____
 Nom du Chef d'agence : _____

Une réponse à cette demande sera faite par mail
 Destinataire : RS
 Copie : Chef d'Agence ou Responsable de bureau.



Points clés de la procédure PMR

Etude et montage des dossiers

- ❑ **Correspondance entre le rapport de l'ergothérapeute et le devis :**
 - Préconisations techniques
 - Produits à utiliser
 - Précautions éventuelles auprès des locataires



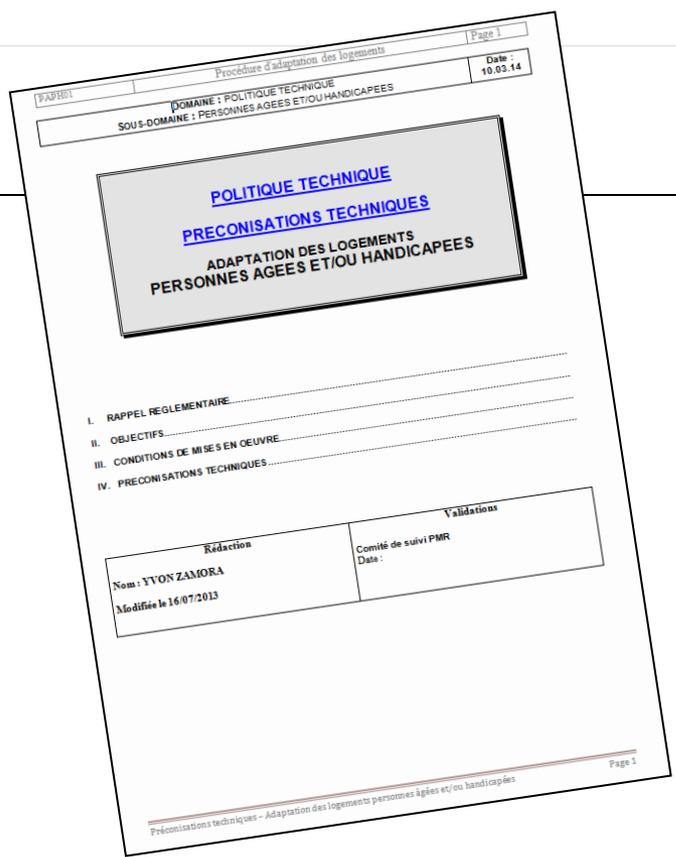
Démarche PMR en Diffus > Documents de référence > Tous les documents >



- Sommaire
- Comité de suivi PMR
- Documents de référence
- Modèles
- Actions par territoire
- Documents visuels
- Corbeille

| Type | Nom | Modifié | Modifié par |
|------|---|------------------|--------------------|
| | Marchés à bon de commande ergothérapeutes | 30/08/2013 12:13 | VENDOMELE Matthieu |
| | CHARTE_Produit_2013_version_3 | 17/12/2013 09:26 | VENDOMELE Matthieu |
| | PRECONISATIONS TECHNIQUES POLITIQUE TECHNIQUE 2014 version 06 mars 2014 Nouveau! | 10/03/2014 09:54 | VENDOMELE Matthieu |
| | Procédures PMR_ISO | 26/06/2013 11:14 | VENDOMELE Matthieu |

+ Ajouter un document





Quels types de travaux d'adaptation sont réalisés ?



Adaptation du patrimoine

Conditions d'intervention

Les principaux travaux d'adaptation réalisés

En fonction des préconisations établies par l'ergothérapeute

- Remplacement de la baignoire par une douche
- Pose de barres d'appui à l'intérieur du logement
- Installation de WC surélevés
- Pose de robinetterie ergonomique
- Pose de prises électriques en hauteur (1 mètre)
- Motorisation de volets existants ou pose de stores occultant intérieurs
- Pose de mains courantes dans les parties communes
- Retournement des portes (WC/SDB)



Tous les travaux ne sont pas possibles ou autorisés, par exemple :

- Les volets roulants motorisés ne sont possibles que sur les fenêtres déjà munies de volets roulants manuels
- Les baignoires à porte sont à proscrire
- Les douches de plain-pied (à l'italienne) ne peuvent être réalisées en étage
- Dans le cas des duplex, les travaux sont possibles s'il existe une unité de vie accessible (comprenant la cuisine, le séjour, une chambre, un cabinet d'aisance et une salle d'eau)



Adaptation du patrimoine

Conditions d'intervention

Conditions de réalisation des travaux

- Travaux gérés par Valophis Habitat avec ses entreprises prestataires
 - Réception des travaux réalisée avec l'ergothérapeute et le responsable de site
 - Vérification de la conformité des travaux avec les préconisations
 - Mise en situation du locataire
 - Codification du logement
- => *Les travaux d'adaptation réalisés par Valophis Habitat n'entraînent aucune augmentation de loyer et aucune nécessité de remise en état du logement lors du départ du locataire.*



Points clés de la procédure PMR Diffus

□ Préconisations techniques et produits

➤ Toilettes:

- Les barres d'appui doivent résister à 150 Kg à l'arrachement
- Ne pas prescrire de rehausseurs
- Retournement de la porte



Points clés de la procédure PMR Diffus

□ Préconisations techniques et produits

➤ Logements tous niveaux:

Douches destinées aux personnes ayant des difficultés de mobilité légères à moyennes

- Receveurs plats ou extra plats
- Moins de 15 cm de haut. Ne jamais dépasser 17 cm
- Bacs ajustables
- Possibilité d'utiliser la couleur



Points clés de la procédure PMR Diffus

□ Préconisations techniques et produits

➤ Logements tous niveaux accessibles

Douches destinées aux personnes ayant des difficultés de mobilité importantes ou un handicap moteur lourd dans tous étages accessibles

- Receveurs extra plats
- Hauteur maxi de 4 cm
- Pompe d'aspiration si nécessaire
- Possibilité d'utiliser la couleur



Points clés de la procédure PMR Diffus

□ Préconisations techniques et produits

➤ Logements en RDC accessibles

Douches destinées aux personnes ayant des difficultés de mobilités importantes ou un handicap moteur lourd

- Receveurs extra plats, pré-carrelé, de plein pied
- Evacuation gravitaire
- Précautions techniques (CF/thermique/acoustique)
- Interdit si chauffage par le sol



Points clés de la procédure PMR Diffus

□ Préconisations techniques et produits

➤ Parois de douches:

- Polycarbonate de préférence
- Cadre blanc ou chrome
- Carreaux de plâtre hydrofuge de 7 cm
- Porte battante
- Fixation des parois sur le bac
- Parois basses et rideaux de douches



Points clés de la procédure PMR Diffus

□ Préconisations techniques et produits

➤ Robinetterie cuisine

- Mitigeurs col de cygne
- Poignée longue et basculant

➤ Robinetterie douche

- Mitigeurs thermostatiques obligatoires
- Préconisations de pose



Points clés de la procédure PMR Diffus

□ Préconisations techniques et produits

➤ Lavabo:

- Classiques ou ergonomiques
- Siphon déportés si nécessaire

➤ Meubles sous éviers et éviers:

- Classiques ou avec alvéole

➤ Equipements de la douche:

- Siège de douche
- Barre d'appui



Points clés de la procédure PMR Diffus

□ Préconisations techniques et produits

➤ Occultations:

- Volets existants ou non
- Stores occultants

➤ Sols

➤ Electricité

➤ Parties Communes



Points clés de la procédure PMR Diffus

Etude et montage des dossiers

❑ Vérifier l'éligibilité des travaux aux dégrèvements:

- Le devis et la facture ne doivent contenir que les travaux inscrits dans le texte de loi.

Notice
commentée



Démarche PMR en Diffus > Modèles > Tous les documents >

J'aime ça Balises & Notes

Démarche PMR Démarche PMR en réhab/résid Démarche PMR en Diffus Recensement et codification ACCESS/ADAPT Gestion et Services adaptés

- Sommaire
- Comité de suivi PMR
- Documents de référence
- Modèles**
- Actions par territoire
- Documents visuels
- Corbeille

| Type | Nom | Modifié | Modifié par |
|----------|---|------------------|--------------------|
| Folder | Modèles de courriers | 26/06/2013 11:15 | VENDOMELE Matthieu |
| Document | FICHE NAVETTE ERGO RG1 Nov_2013 | 27/11/2013 15:21 | VENDOMELE Matthieu |
| Document | FICHE NAVETTE TRAVAUX RG4 Nov_2013 | 27/11/2013 15:21 | VENDOMELE Matthieu |
| Document | Modele_fiche_descriptive_logement_-_04_01_07(1) | 18/10/2011 09:47 | GIFFARD Clemence |
| Document | NOTICE COMMENTEE | 27/11/2013 15:21 | VENDOMELE Matthieu |

Ajouter un document

NOTICE COMMENTEE
MONTAGE DES DOSSIERS ELIGIBLES AU
DEGREVEMENT DE TFPB

L'ADMINISTRATION FISCALE EST DE PLUS EN PLUS POINTILLEUSE

⚠ IL EST IMPERATIF DE FAIRE EMETTRE DES FACTURES NE COMPORTANT QUE LES DEPENSES ELIGIBLES QUI SONT INDIQUEES CI-DESSOUS EN UTILISANT LES MEMES DENOMINATIONS.

➔ CERTAINES SOCIETES INDIQUENT JUSTE DANS LES FACTURES « TRAVAUX PMR SELON DEVIS ... », CES FACTURES NE SERONT PLUS PRISES EN COMPTE SI ELLES NE FONT PAS APPARAÎTRE PRÉCISEMENT LA NATURE DES TRAVAUX COMME INDIQUE CI-DESSOUS.

Référence - Loi n°2001-1247 du 21 décembre 2001
 Instruction fiscale 6 C-4-02 du 15 octobre 2002

A/ Définition des personnes en situation de handicap

- 3 catégories de personnes visées :
 - Handicap physique
 - Personne à motricité réduite
 - Personnes atteintes de déficiences sensorielles

B/ Dépenses éligibles au titre des travaux d'aménagement interne

- Elargissement de la porte d'entrée, des portes intérieures du logement, des portes d'accès aux balcons, terrasses, loggias et jardins
- Construction d'une rampe
- Suppression de marches, de seuils et de ressauts
- Suppression ou modification de murs, cloisons, et placards
- Modification de l'aménagement et de l'équipement des pièces d'eau (cuisine, WC, bain, douche, buanderie,...)
- Amélioration des revêtements de sols
- Installation de mains courantes, bannes d'appui, poignées de rappel de portes, protection de murs et de portes.



Points clés de la procédure PMR

Préparation des travaux

- Ne convenir d'une date que lorsque l'entreprise peut s'engager sur le délai.
- Faire la demande de budget travaux à DTP

Fiche RG4



Démarche PMR en Diffus > Modèles > Tous les documents >

J'aime ça | Balises & Notes

Démarche PMR | Démarche PMR en réhab/résid | **Démarche PMR en Diffus** | Recensement et codification ACCESS/ADAPT | Gestion et Services adaptés | Rechercher sur ce site...

- Sommaire
- Comité de suivi PMR
- Documents de référence
- Modèles**
- Actions par territoire
- Documents visuels
- Corbeille

| Type | Nom | Modifié | Modifié par |
|---|-----|------------------|--------------------|
| Modèles de courriers | | 26/06/2013 11:15 | VENDOMELE Matthieu |
| FICHE NAVETTE ERGO RG1 Nov_2013 | | 27/11/2013 15:21 | VENDOMELE Matthieu |
| FICHE NAVETTE TRAVAUX RG4 Nov_2013 | | 27/11/2013 15:21 | VENDOMELE Matthieu |
| Modele_fiche_descriptive_logement_-_04_01 | | 18/10/2011 09:47 | GIFFARD Clemence |
| NOTICE COMMENTEE | | 03/03/2014 10:16 | VENDOMELE Matthieu |

Ajouter un document

Demande de prise en charge de travaux dans le diffus
Personnes âgées ou en situation de handicap

BUDGET TRAVAUX - RG4
RS/RB vers DTP

BUDGET ERGO DEMANDE PAR MAIL LE :
NUMERO DE MODULE LOGIWIN :
NUMERO DE GROUPE :
NOM DU LOCATAIRE :
COMMUNE :

Si pas de demande ergo au préalable, remplir ci-dessous :

Adresse : _____ Ascenseur : Oui Non
 N° de logement : _____ Typologie : _____
 Etage : _____ Nbre de personnes dans le logement : _____

CORPS D'ETAT **ENTREPRISE** **MONTANT TTC**

Montant total prévisionnel : _____ TTC

Nom du RS (Obligatoire) : _____
 Code du RS (Obligatoire) : _____

Observations : _____

VISA DU CHEF D'AGENCE OU DE BUREAU
 Oui Non

Validation des devis : _____
 Nom du Chef d'Agence : _____
 Signature : _____
 Date : _____

JOINDRE IMPERATIVEMENT LES DEVIS PAR MAIL (format PDF) A CETTE DEMANDE

Une réponse à cette demande sera faite par mail (pôle Ressources)
 Destinataire : RS - Copie : Chef d'Agence

DTP - Pôle Ressources



Points clés de la procédure PMR Diffus Travaux et réception

- Toujours vérifier que l'entreprise intervient conformément au rapport de l'ergothérapeute**

- La présence de l'ergothérapeute et du RS est OBLIGATOIRE lors des opérations de réception**

- Etablissement du PV de réception**

- Codification**



PROCES-VERBAL DE RECEPTION

Maître d'Ouvrage : VALOPHIS HABITAT
81 rue du Pont de Créteil
94107 SAINT MAUR DES FOSSES CEDEX

Entreprise :

Référence du marché :

Le _____, suite aux opérations préalables à la réception du.....en présence de l'entreprise,

Se sont réunis :

Monsieur/Madame....., représentant de l'entrepriseXXXXXXXXXX

Monsieur/Madame....., représentant le maître d'ouvrage, VALOPHIS HABITAT, OPH du Val de Marne,
81 rue du Pont de Créteil - 94107 SAINT MAUR DES FOSSES CEDEX,

En vue de procéder à la réception des travaux de l'opération précitée.

Après examen détaillé des travaux exécutés, le maître d'ouvrage ayant reconnu que les prestations sont conformes à celles prévues au cahier des charges et qu'elles ont été mises en œuvre suivant les règles de l'art, Monsieur, représentant le maître d'ouvrage :

PRONONCE LA RECEPTION A LA DATE DU(à compléter) DANS LES CONDITIONS SUIVANTES :

sans réserve

avec des réserves. Un délai de 15 jours est accordé à l'entreprise pour lever définitivement ces réserves. Le maître d'ouvrage pourra après une mise en demeure restée infructueuse confier l'exécution des prestations nécessaires à une autre entreprise aux frais et risques du titulaire, selon l'article 41.6 du CCAG Travaux.

La liste des réserves est annexée au présent PV de réception

La constatation de l'exécution des travaux nécessaires à la levée des réserves fera l'objet d'un nouveau PV établi contradictoirement.

LADITE RECEPTION EST ACCORDEE SANS PREJUDICE DE L'APPLICATION DES ARTICLES 14. 1 (GARANTIES ET ASSURANCES) ET 6.5 (PENALITES) DU C.C.A.P. ET DES CONSEQUENCES DE TOUT MANQUEMENT AUX OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE.

IL EST BIEN ENTENDU QUE LA PRESENTE RECEPTION N'A PAS POUR EFFET DE DEGAGER L'ENTREPRENEUR DES RESPONSABILITES QUI LUI INCOMBENT SELON LES DISPOSITIONS DU CODE CIVIL.

LE MAÎTRE D'OUVRAGE
Valophis Habitat

L'ENTREPRISE TITULAIRE

Il est rappelé que :

- Les périodes de garanties prévues aux articles 1792, 1792 -1, -2, -3, -4, -6 et 2270 du Code Civil ont pour point de départ, la date de signature du procès verbal de réception.
- La réception est subordonnée à la transmission des documents définis à l'article 12.4 du C.C.A.P.

ANNEXE 1 : LISTE DES RESERVES



Le dossier technique à avoir en agence

- Le rapport de l'ergothérapeute
- Le devis
- Le PV de réception



Le dossier financier à transmettre à DTP

- Le devis pour chaque entreprise (copie)
- La facture de l'Ergothérapeute (copie)
- La facture de chaque entreprise



Mutualisation des envois de dossiers à DTP



Merci pour votre attention
Et à bientôt sur le site sharepoint PMR!